

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 79 SECRET/83/Add.9 \* 9 avril 1958

PARTIES CONTRACTANTES

## NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXV (GRECE)

Les délégations des pays du Benelux et de la Grèce ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation du Benelux

Signé au nom de la Délégation de la Grèce

2 décembre 1957

Français seulement

RESULTATS DES NEGOCIATIONS ENGAGEES AU TÎTRE DE L'ARTICLE XXVIII EN VUE DE LA MODIFICATION OU DU RETRAIT DE CONCESSIONS REPRISES DANS LA LISTE XXV (GRECE) ET PRI ITIVEMENT NEGOCIEES AVEC LES PAYS DU BENELUX

## MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXV (GRECE)

## B.- CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans les listes en vigueur	Taux de droits qui doivent être consolidés
232 B d	Autres tissus et tout autre article en fibres textiles artificielles ou syn- thétiques discontinues, non spéciale- ment dénommés: en fibres textiles artificielles, ad		34%
C	NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITION Amidon		EN VIGUEUR 27.50
D	NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITION DANS LES LISTES	NS NE FIGURANT	r PAS
Position du terif	Désignation des produits	Taux de droits actuelle- ment en vigueur	Taux de droits qui doivent être consolidés
26	Bière:		
а	en bouteilles	kg 165	108